	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-67

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESKINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.


Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2023-67

Organisation de la 24ème édition des Assises Européennes de la transition énergétique à Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Au lendemain de la 27ème Conférence des parties (COP) organisée à Charm el-Cheikh et dans un contexte de crise énergétique, la question de la transition écologique est au cœur des débats et des préoccupations des collectivités, des entreprises et des habitants.

Les Assises européennes de la transition organisées en alternance par la Communauté urbaine de Dunkerque, le Grand Genève et Bordeaux Métropole visent à proposer des solutions, inspirer, questionner et porter un engagement commun des acteurs publics et économiques à engager une transition vers un modèle sobre, bas carbone et inclusif.

Il vise à inspirer, réseauter, informer voire à monter en compétence sur les enjeux du climat.

Ce colloque est l'occasion de faire peser dans les débats nationaux et européens les attentes des acteurs locaux notamment sur les financements des politiques de transitions, de formation et d'engagement des décideurs. La manifestation est une opportunité d'illustrer la capacité des collectivités locales à porter les politiques de transitions au plus près des habitants. Elle sera l'occasion de valoriser les engagements métropolitains adoptés au travers du Plan climat le 30 septembre dernier.

1. L'HISTORIQUE

La Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a pris l'initiative d'organiser annuellement depuis 1998, les « Assises nationales de l'énergie », marque déposée dont elle est propriétaire. Ce colloque a pour principal objectif de démontrer que les collectivités jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des politiques énergétiques territoriales en lien avec les autres domaines de la politique urbaine : urbanisme, habitat, économie, environnement, social.

Après un franc succès, la CUD a décidé de s'associer dans les années 2000 avec la Communauté d'agglomération de Grenoble pour élargir le spectre des congressistes. En 2015, Bordeaux Métropole est devenue à son tour coorganisateur des Assises en amont de la COP 21 (Paris Climat 2015) et en lançant l'appel de Bordeaux permettant de mobiliser des collectivités signataires. En 2016, Grenoble a souhaité se désengager de cette organisation.

Désormais, les « Assises de l'énergie » devenues « Assises européennes de la transition énergétique » avec l'entrée du Grand Genève, en 2018 au sein des collectivités organisatrices, constituent l'événement majeur sur la transition énergétique et écologique et son succès est avéré : une progression constante de l'audience (plus de 3 500 participants lors des éditions bordelaises de 2017 et 2020), un programme ambitieux et participatif réalisé par le biais d'un appel à contribution qui recueille de plus en plus de succès à chaque édition, différents formats d'ateliers facilitant les échanges interpersonnels. Le public cible est

composé d'élus, de responsables de collectivités locales, d'institutionnels, d'organismes privés, associatifs et d'entreprises.

Il est proposé aujourd'hui à Bordeaux Métropole de poursuivre son partenariat en coorganisant pour la quatrième fois cet évènement majeur, en accueillant la 24ème édition des Assises européennes de transition énergétique, les 23, 24 et 25 mai 2023 au Palais des congrès de Bordeaux.

Les Assises constitueront ainsi un événement important et mobilisateur pour notre métropole sur les enjeux de la transition énergétique et écologique et sur les thématiques du Plan climat métropolitain adopté le 30 septembre dernier.

Elles seront l'opportunité de valoriser la dynamique entreprise par l'ensemble des acteurs du territoire et d'accompagner la transition énergétique pour faire de Bordeaux Métropole une métropole neutre en carbone, à énergie positive, résiliente inclusive.

2. CONTENU ET MODALITES D'ORGANISATION DU COLLOQUE

Objectifs du colloque :

- sensibiliser les acteurs et les élus sur l'ensemble des enjeux de la transition énergétique,
- croiser les regards, découvrir, apprendre, débattre pour initier et développer une culture décentralisée de l'énergie et du climat en lien avec les autres politiques territoriales,
- mobiliser le territoire aquitain en faveur de la transition énergétique et écologique.

Thématiques d'échanges envisagées pour la session 2023 :

Le fil conducteur portera sur la neutralité carbone des territoires et sur les enjeux du « faire ensemble » pour atteindre l'objectif. Il répondra ainsi à l'ambition du Plan climat métropolitain adopté le 30 septembre dernier.

Le contenu du colloque

Le colloque est composé d'une quinzaine de plénières, de 110 ateliers, du Carrefour des métiers (espaces d'échanges et de rencontre entre les étudiants, demandeurs d'emplois et les entreprises), d'un village de la transition présentant des solutions et d'un programme grand public appelé le Off des Assises.

Plusieurs grands thèmes pourraient être abordés notamment en **plénières** :

- la crise énergétique : frein ou opportunité pour la transition ?
- encourager de nouvelles formes de gouvernance pour répondre aux enjeux d'autonomie énergétique, d'engagement et de financements citoyens,
- adapter nos territoires au changement climatique et renforcer la résilience aux risques climatiques (incendies, canicules, sécheresse, inondation, ...),
- impliquer toutes les échelles : solidarités et renforcement des coopérations inter-territoriales,
- valoriser et s'inspirer des collectivités lauréates de l'appel à manifestation « 100 villes climatiquement neutres en carbone » lancé par l'Union européenne pour illustrer l'engagement des collectivités pilotes. Pour rappel, Bordeaux Métropole et la Communauté urbaine de Dunkerque font partie des lauréats.

Ces questions mettent les acteurs et leurs pratiques au centre du jeu et en situation de réponse face aux limites des forces d'intervention publique traditionnelle. Elles montrent le rôle de catalyseur que peuvent jouer les collectivités locales pour faire de la transition énergétique une transition sociétale.

Pour définir le programme **des ateliers**, un appel à contribution a été lancé au niveau national sur le site des Assises du 1er septembre au 30 novembre 2022 pour permettre à tous (élu, technicien, financeur, entreprises, chambres consulaires...) de présenter leurs actions, de partager leurs expériences et assurer ainsi une variété des thèmes abordés.

Les collectivités territoriales, les partenaires, les acteurs du champ concernés sont ainsi invités à présenter leurs actions, projets, innovations.

L'appel à contribution des participants lancé du 1er septembre au 18 novembre portait sur les 3 formats habituellement proposés aux congressistes auxquels s'ajoute un nouveau format dédié aux « serious games » :

CHALLENGE	<p>Les espaces de cocréation</p> <p><i>Invitez les congressistes à coconstruire des pistes de solutions à une question que vous vous posez. Durée 2h</i></p>
SPEED DATING	<p>La grande foire des initiatives où vous invitez les congressistes à votre table</p> <p><i>Les congressistes pourront discuter avec vous en petit groupe, à votre table. En 1h15, vous accueillez deux groupes d'une dizaine de personnes (en deux sessions de 30 minutes).</i></p>
INSPIRATION	<p>Les ateliers de partage d'expérience</p> <p><i>Vous souhaitez valoriser des projets déjà réalisés qui ont fait leurs preuves et qui pourront inspirer les congressistes avec un regard croisé. Dans ces ateliers, la parole est donnée aux pilotes de projets qui partagent les étapes de construction et les résultats obtenus. Durée 1h15</i></p>
Nouveau SERIOUS GAMES	<p>Les ateliers ludiques</p> <p><i>Vous souhaitez sensibiliser les congressistes à un sujet de façon ludique, cet atelier est pour vous ! Jeu de plateau, jeu de rôle, quizz, story telling, théâtre, one man show... laissez place à votre imagination et surprenez les congressistes par des jeux sérieux. Durée 1h</i></p>

Format et public cible du volet « IN » des Assises :

Un éventail d'acteurs et de réseaux très différents compose habituellement le public de l'événement : les Institutionnels (Europe, Etat, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ...), les représentants des collectivités locales, élus et techniciens, les entreprises énergétiques, du bâtiment, d'équipements et de services énergétiques et le secteur associatif (usagers, associations spécialisées dans l'énergie-environnement, collectivités locales), consultants, demandeurs d'emploi, étudiants, etc.

Le colloque se déroulera sur 3 jours, les mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 mai 2023 au Palais des congrès de Bordeaux.

Le programme prévisionnel proposera les ateliers suivants : 30 sessions « Inspiration », 80 « speed dating », une douzaine de plénières et de conférences, des sessions « challenge », un carrefour des métiers, un village de l'innovation, des visites de sites, rencontres, ainsi qu'un dîner de gala au Hangar-14.

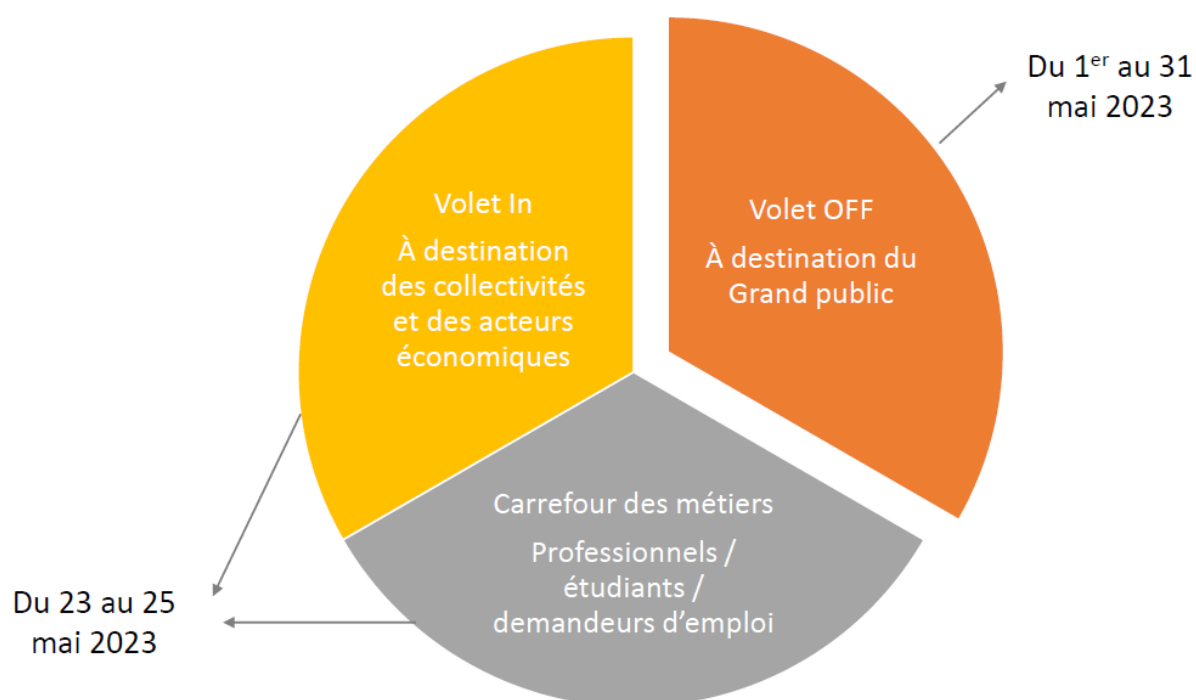
Format du volet « off » des Assises :

Ce format propose, depuis 2017, à l'initiative de Bordeaux Métropole, un programme grand public. L'objectif est de proposer aux métropolitains, un programme d'animations comportant des ateliers pratiques, des visites, des conférences et des projections sur les thématiques climat énergie qui regroupent les enjeux de la transition énergétique, à savoir, les énergies renouvelables et de récupération, la mobilité, la rénovation énergétique, la sobriété, l'alimentation responsable, l'agriculture de proximité, l'aménagement urbain, la réduction des déchets, la préservation des espaces naturels, la réduction des consommations d'eau ainsi que la santé.

L'objectif est de proposer une programmation dans l'ensemble des communes, pendant tout le mois de mai 2023. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt est lancé, entre décembre et février 2023, pour recenser et identifier des événements et ateliers pouvant s'inscrire sur le programme en direction des associations, des communes et des partenaires économiques. Le programme Off proposera ainsi des visites, débats, conférences et des ateliers pratiques.

En 2020, le programme grand public a permis de valoriser 92 animations sur 2 semaines.

Pour cette nouvelle édition, Bordeaux Métropole souhaite organiser le off des Assises du 1er au 31 mai 2023.



3. MODALITES FINANCIERES DU COLLOQUE

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à près de 1,14M€ HT. Celui-ci repose sur le bilan financier de la dernière édition des Assises organisée à Bordeaux en 2020 auquel est ajouté un aléa financier lié à l'inflation pour intégrer les augmentations des prix sur les 3 dernières années.

Celui-ci est détaillé comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANTS HT
Frais d'organisation payés à la CUD (relations presse, secrétariat, site internet, programmation, ...)	202 572 €
Espaces H14 et Palais des Congrès	157 925 €
Aménagement des espaces	394 407 €
Restauration	187 363 €
Hébergement et déplacements des intervenants	35 000 €
Communication - insertions Presse	35 000 €
Divers (bilan carbone, traduction, accessoires, inscriptions, ...)	77 800 €
Aléa inflation	50 000 €
TOTAL	1 140 067 €

Les Assises seront en grande partie financées par la participation de différents partenaires institutionnels (ADEME, collectivités locales sollicitées comme la Région et le Conseil Départemental de la Gironde), de fournisseurs d'énergie, d'établissements financiers et

autres, ainsi que les recettes des inscriptions. Déduction faite de ces participations, le montant de la participation financière métropolitaine est estimé en première approche à 300 000 €.

Les montants des contributions attendues sont présentés ci-dessous :

Modalités financières du volet « In » des Assises :

Quatre niveaux de partenariats sont proposés :

Le pack partenaire de premier rang : « Partenaire or » à 56 000 € HT

Le pack partenaire de deuxième rang : « Partenaire argent » à 31 000 € HT

Le pack partenaire de troisième rang : « Partenaire bronze » à 17 000 € HT

En fonction du niveau de partenariat choisi, les co-financeurs bénéficient d'avantages tels que la surface du stand proposé, les interactions avec les congressistes et les médias, une participation en plénière, une visibilité dans le programme et entre 12 et 50 entrées journalières gratuites. Une convention sera établie avec chaque financeur pour définir les modalités du partenariat. Le détail figure ci-dessous :

	OR 56 000 € HT*	ARGENT 31 000 € HT*	BRONZE 17 000 € HT*
Emplacements			
Stand dans le village de la transition énergétique	30 m ²	24 m ²	15 m ²
Interactions privilégiées avec les congressistes			
1 participation en plénière selon format à convenir	X		
Ateliers proposés dans le cadre de l'appel à contribution	2	1	
Visibilité sur le programme des temps forts pour valoriser les événements partenaires	X	X	X
1 table dans l'espace restaurant (VIP) 8 à 10 personnes (en fonction de la demande)	X	X	
Visite de site pour promouvoir les projets développés par les partenaires (nombre à déterminer)	X	X	X
1 table réservée dans l'espace partenaires ors du dîner de Gala	X		
Interactions avec les médias			
Valorisation du partenariat médias lors des Assises (Réseaux sociaux, dossier de presse, ...)	X	X	X
Accès au service presse pour valoriser vos événements et la diffusion des temps forts	X	X	X
Visibilité			
Logo sur les supports de communication principaux (affiches, plaquettes, ...)	X		
Logo sur le site internet	X	X	X
Sponsor repas (logo sur 1 menu dont la date est à définir)	X		
1 vidéo promotionnelle diffusée sur les médias	X	X	X
Promotions sur les tarifs d'entrée			
Nombre d'entrées gratuites sur forfait 3 jours	30	16	12
50% pour entrées journalières supplémentaires	X	X	X
A la carte			
Négociation sur mesure à convenir	X	X	X

* TVA 20%

En complément, pour les structures associatives de faibles moyens, un pack exposant d'un montant de 3 500 € HT (4 200 € TTC) offrant un espace d'exposition de 9 m² et 2 entrées gratuites est proposé. L'aménagement (aménagement, mobilier, mise en lumière) seront à la charge du demandeur.

Les droits d'inscription, définis par l'ensemble des co-organisateur des Assises européennes de la transition énergétique, se présentent comme suit :

- 390 euros H.T (468 euros T.T.C) forfait congressiste pour les 3 jours – tarif valable par personne. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses café et collations, repas,
- 290 euros H.T (362,50 euros T.T.C) forfait pour les intervenants des ateliers lauréats de l'appel à contribution,
- 195 euros H.T. (234 euros T.T.C) forfait groupe pour les 3 jours – tarif valable par personne pour un groupe de 10 personnes ou plus identifié par le même numéro de SIRET permettant le paiement. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses café et collations, repas,

- 200 euros H.T (240 euros T.T.C) : forfait journalier. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses café et collations, repas du jour sélectionné lors de l'inscription,
- 100 euros H.T (120 euros T.T.C) : forfait journalier demi-tarif appliqué avec le pack partenaire quel que soit le rang choisi. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses café et collations, repas du jour sélectionné lors de l'inscription.

La gratuité des droits d'inscription est prévue pour :

- les intervenants des plénières (pour la totalité de l'événement). Sont compris dans ce forfait journalier, les accès : aux visites, débats, pauses café et collations, repas,
- les journalistes. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses café et collations, repas,
- les invités de Bordeaux Métropole. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses café et collations, repas,
- les coorganisateur (Communauté urbaine de Dunkerque et Grand Genève) dans la limite de 25 entrées chacun. Sont compris dans ce forfait les accès : aux visites, débats, pauses café et collations, repas,
- les visiteurs (par exemple, les étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi) : hors repas.

Aucune réduction de prix ne sera applicable en cas de non-participation à l'un des éléments du programme.

Les frais de déplacements et d'hébergement peuvent être pris en charge par Bordeaux métropole, dans le cadre de l'organisation des plénières, pour les intervenants privilégiés (responsables de collectivités européennes ou étrangères, personnalités nationales ou non, conférenciers, ...).

De même, les frais de déplacements d'une délégation bordelaise aux Assises organisées par la Communauté urbaine de Dunkerque ou du Grand Genève seront pris en charge par Bordeaux Métropole sur le budget dédié aux Assises (hôtel, déplacement, repas). La liste de la délégation sera validée chaque année par le Président.

Le secrétariat permanent :

Une convention annuelle entre la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), Bordeaux Métropole et le Grand Genève fixe les modalités d'organisation des Assises européennes de la transition énergétique. Celle-ci prévoit notamment les objectifs et moyens mis en œuvre pour l'organisation de la manifestation. Par souci de mutualisation et d'efficacité, la mise en place d'un « secrétariat permanent des assises », localisé au sein de La CUD qui, quel que soit l'organisateur, est chargé :

- de gérer les prestations liées à la programmation (organisation du comité de programmation, préparation du programme), aux relations presse, aux partenariats et à la gestion du site internet, pour lesquelles il dispose de marchés avec des prestataires extérieurs,
- de négocier et de percevoir les subventions des partenaires nationaux du 1er au 3ème rang, les partenariats financiers locaux restant de la responsabilité de Bordeaux Métropole.

Pour le fonctionnement de ce secrétariat, la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) demande une participation d'un montant de 202 572 € HT. Cette participation, à la charge chaque année du seul organisateur des Assises, correspondant à l'engagement des marchés de prestations liés au site internet, aux marchés de relations presse et de programmation des Assises, à l'organisation des comité nationaux de programmation ainsi qu'aux charges de personnel de la CUD affecté à l'animation du secrétariat permanents (1 ETP). Celle-ci est détaillée comme suit :

Postes de dépenses	Montant HT
Charges de personnel	30 000 €
Marché de prestation relations presse	60 000 €
Marché de prestation programmation des assises	98 000 €
Communication nationale -infolettre, site internet (hors site de réservation)	10 572 €
Organisation des comités de programmation au niveau national	4 000 €
TOTAL	202 572 €

Cette somme due par l'organisateur, est déduite des recettes négociées par la CUD au niveau national. L'excédent étant intégralement reversé à la collectivité organisatrice à l'issue de l'événement, sur la base d'un décompte définitif certifié par le Président de la Communauté urbaine de Dunkerque.

4. GOUVERNANCE DE LA MANIFESTATION

Pour assurer l'organisation des Assises européennes de la transition énergétique 3 comités sont mis en place :

- le comité de programmation qui réunit les co-organisateur : Bordeaux Métropole, la Communauté urbaine de Dunkerque, le Grand Genève et qui associe également l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Cette instance a pour mission de définir la thématique de l'événement, les intervenants potentiels, choisir les ateliers retenus parmi les propositions formulées lors de l'appel à contribution lancé du 1er septembre au 18 novembre. Ce comité mobilise également un réseau associatif national pour avis et contribution sur la programmation,
- le comité partenarial local qui réunit les partenaires financiers de l'édition à venir tels que la Région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie, les fournisseurs d'énergie et des entreprises locales,
- le comité local qui mobilise les communes et le tissu associatif métropolitain qui est mobilisé pour la définition du volet Off des assises à destination du grand public.

Enfin, un groupe projet interne animé par le pôle action climatique et transition énergétique intègre plusieurs directions dont la direction du développement économique en charge du carrefour des métiers, les relations internationales, la direction de la logistique et la direction de la communication. Ce groupe est chargé de coordonner l'organisation générale de la manifestation.

5. SUIVI ET EVALUATION DE LA MANIFESTATION

A l'issue de la manifestation, un questionnaire de satisfaction sera adressé à chaque participant : congressistes, intervenants, partenaires et partenaires du volet « off ».

Sur cette base, une évaluation sera réalisée. Celle-ci permettra d'identifier les marges d'amélioration pour la prochaine édition bordelaise.

Enfin, un bilan carbone de la manifestation sera réalisé, à l'image de la précédente édition. Celui-ci avait mis en évidence, en 2020, que les 2 postes les plus émissifs portaient sur les déplacements des congressistes et sur les repas proposés. Afin de réduire ces postes, Bordeaux Métropole invitera les visiteurs et intervenants à utiliser le train et les transports en commun. Des pass TBM seront mis à disposition des congressistes pour les 3 jours. En complément, les plats végétariens seront proposés.

Les émissions de l'éditions 2023, seront intégralement compensées via la Coopérative carbone.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération métropolitaine n° 2022-539 du 30 septembre 2022 approuvant le plan climat air énergie territorial,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'organisation des Assises Européennes de la transition énergétique s'inscrit dans la politique climat énergie adoptée le 30 septembre 2022 visant à faire de la métropole, une métropole résiliente, inclusive et neutre en carbone,

DECIDE

Article 1 : d'organiser la 24ème édition des Assises européennes de la transition énergétique, les 23, 24 et 25 mai 2023 au Palais des congrès de Bordeaux et au Hangar 14,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à exécuter toutes les formalités nécessaires au bon déroulement de la manifestation dans le cadre des procédures des marchés publics, à verser les acomptes nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires liées à ces formalités,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à verser au secrétariat permanent des Assises assuré par la Communauté urbaine de Dunkerque, les sommes correspondants à l'exécution de cette mission,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les partenariats financiers, à signer les documents afférents et à encaisser les recettes correspondantes,

Article 5 : la dépense correspondant à l'organisation des Assises sera imputée au budget principal l'exercice 2023 (sous réserve du vote du budget), opération 05P158o001, pour un montant de 1 140 047 € HT (article 6185),

Article 6 : les dépenses correspondant aux frais de déplacement de la délégation bordelaises eux éditions organisées en 2024 et 2025 seront imputées au budget des Assises (sous réserve du vote des budgets)

Article 7 : les recettes correspondantes (commercialisation des stands, encaissements des partenariats, encaissement des entrées payantes) seront imputées sur l'exercice 2023 (sous réserve du vote du budget) sur l'opération 05P158o001, articles 74788 et 7588.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
---	--